

FIRST UNITED NATIONS CONGRESS ON THE PREVENTION  
OF CRIME AND THE TREATMENT OF OFFENDERS

GENEVA 1955

PERSONNEL

THE STAFF TRAINING PROGRAMME  
OF THE DEPARTMENT OF REFORM INSTITUTIONS  
IN ONTARIO (CANADA)

by Hedley Basher,  
Deputy Minister of Reform Institutions  
for the Province of Ontario, Toronto



UNITED NATIONS

Un résumé en français de l'article est joint en annexe.  
A French summary of article is attached.

Le Département des établissements correctionnels de la province d'Ontario a commencé à donner une formation spéciale à son personnel en 1946, afin de l'initier au "Plan d'Ontario", nom donné à une nouvelle théorie pénologique progressive adoptée par le Département en vue d'obtenir la réadaptation sociale du plus grand nombre possible des détenus qui lui sont confiés. En 1953, le Département a employé 1,557 personnes dans ses établissements pour adultes, et ce programme vise à la formation de l'ensemble du personnel travaillant dans tous les établissements, qui sont de genres divers. Jusqu'à ce jour, il a été donné 143 cours de dix-huit types différents, qui ont été suivis avec succès par 1,240 membres du personnel.

On attache une importance considérable au choix du personnel. Ce choix intervient avant la nomination, puis pendant la formation professionnelle; une évaluation finale et l'expérience de l'employé au travail sont en outre pris en considération avant la titularisation des membres du personnel.

On a constitué en 1950 une école de formation pour le personnel, qui offre des facilités adéquates pour l'enseignement et le logement des élèves. Le personnel enseignant est composé du directeur et de son adjoint, qui travaillent à temps complet et de trente instructeurs spéciaux à temps partiel. On a recours à treize méthodes d'enseignement différentes. Le personnel de surveillance qui a été recruté récemment revêt l'uniforme pour la première fois à la cérémonie finale qui conclut le cours.

Les cours de formation du personnel ont beaucoup contribué à améliorer l'attitude générale du personnel de surveillance. Plusieurs semaines de formation donnent des connaissances de base qui produisent à leur tour une plus grande confiance en soi-même et une meilleure efficacité de la part du personnel. Les infractions disciplinaires sont traitées avec plus de tact et d'une manière plus efficace. Le personnel qui a été adéquatement formé à sa tâche peut voir en celle-ci de meilleures perspectives d'avenir pour lui-même, et devient ainsi plus

stable. Les cours de formation du personnel ont aussi permis de découvrir des aptitudes qui eussent pu autrement rester inaperçues, et plusieurs personnes ont été promues sur cette base. Ces cours sont une condition préliminaire nécessaire pour la titularisation du personnel, et les résultats obtenus donnent une indication utile lorsque l'on considère les questions d'avancement.

This archiving project is a collaborative effort between the United Nations Office on Drugs and Crime and the American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at [cjsmithphd@comcast.net](mailto:cjsmithphd@comcast.net) or Emil Wandzilak at [emil.wandzilak@unodc.org](mailto:emil.wandzilak@unodc.org).